L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL ET DE LA PREMIERE MUNICIPALITE—NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 11 OCTOBRE 1848.

OPINION DU GENERAL WM. O. BUTLER SUR LES FRANÇAIS ET LES CRÉOLES DE LA LOUISIANE.

Extrait d'un discours prononcé au Congrès, au mois de Janvier 1843, par le général WM. O. BUTLER, candidat démocrate à la Vice-Présidence.

"On sera sans doute étonné d'apprendre que dans une bataille livrée en vue de la Nile-Orléans, et de laquelle, personne ne le nie, dépendait le sort de cette ville, *il n'y eut en ligne que 488 habitans de la Louisiane, et que de ce nombre* 208 étaient des hommes de couleur libres. N'y avait-il donc pas à la Nouvelle-Orléans et aux alentours d'autres personnes capables de porter les armes? Et s'il en est ainsi, où étaient-elles dans un moment aussi critique? Voilà des questions qui se présentent naturellement à l'esprit. Monsieur, pour ce qui est de la défense militaire de la Nouvelle-Orléans, j'ai tout lieu de croire que le général Jackson, avec les renseignements qu'il possédait *aurait préféré défendre une ville sans habitans et environnée d'ennemis.*"

Il y avait aussi à la Louisiane (en 1814-15) une certaine classe de la population qui n'était pas bien vis-à-vis de la nation. La ville et les campagnes étaient remplies d'*étrangers* venus de tous les pays, appartenant à toutes les races, parlant toutes les langues; la seule affaire de ces hommes était d'améliorer leur position. Qui oserait prétendre que ces étrangers fussent tous honnêtes et sincères, qu'ils fussent prêts à mourrir pour une cause qui leur était indifférente? Qui oserait affirmer que ces étrangers ne fussent pas passés à l'ennemi qu'ils croyaient déjà victorieux? SI LA MOITIE DE LA POPULATION DE LA LOUISIANE EUT JURE QUE L'AUTRE MOITIE RESTERAIT FIDELE, PENSE-T-ON QUE LE GENERAL JACKSON, QUI CONNAISSAIT SI BIEN LE CŒUR HUMAIN ET LE MOBILE DE NOS ACTIONS, EUT PU UN SEUL MOMENT AJOUTER FOI A UNE PAREILLE ASSERTION? Mais le général Jackson n'était pas seulement guidé par sa connaissance des hommes et des choses. On l'avait averti, avant qu'il arrivât à la Louisiane, que ce pays était plein d'ESPIONS et de TRAITRES.

Les troupes de la ville (le bataillon d'Orléans) furent les premières à manifester des signes d'insubordination. Beaucoup de volontaires (Créoles et Français) demandèrent la permission de retourner en ville, en disant qu'ils avaient droit à cette faveur parce que leurs familles et leurs amis demeuraient à la Nouvelle-Orléans. ET PUIS LE JOYEUX CARNAVAL TOUCHAIT A SA FIN, ET L'AMOUR DU PLAISIR QUI DISTINGUE LES CREOLES (LA PLUPART SONT D'ORIGINE FRANÇAISE) L'EMPORTAIT SUR LEUR PATRIOTISME. Leur demande n'ayant pas été favorablement accueillie par le général Jackson, beaucoup de volontaires (du bataillon d'Orléans) qui étaient en service au moins, *se réclamèrent de la protection du consul Français qu'ils reconnurent invariablement comme citoyens français.* Munis des certificats que leur avait délivrés le consul, ils vinrent réclamer leur décharge et laissèrent seuls, pour défendre leurs foyers, des frères d'armes accourus d'Etats éloignés.

PROTESTATION DE M. Edw. D. WHITE

REPRÉSENTANT DE LA LOUISIANE AU CONGRÈS, **CONTRE LES CALOMNIES DE M. BUTLER.**

"J'ai été attaqué, *insulté grossièrement* en face de la Chambre. Cette insulte ne m'a pas été adressée personnellement, mais elle atteint ceux que je représente.

Le peuple de mon Etat et plus particulièrement *mes constituans mon État*, ONT ÉTÉ VILIPENDÉS ET ODIEUSEMENT TRAVESTIS dans les débats qui ont eu lieu dans cette enceinte. On a avancé que la plupart de ceux que je représente, étaient, dans la dernière guerre, des ESPIONS et des TRAITRES; on a affirmé qu'ils étaient *hostiles à la cause* que le pays avait à soutenir, et qu'ils étaient disposés à se JOINDRE A L'ENNEMI POUR COMBATTRE LEURS FRERES D'ARMES. Ces infâmes accusations ont circulé sans aucune contradiction. D'après les règlements, une n'est présenté aucune occasion pour les examiner et pour les démentir. Tant vingt ou trente heures, cette session va être arrivée à son terme et ces odieuses calomnies seront placées dans vos archives au nombre des documents historiques.

La vérité, la justice, l'injure gratuite faite à l'une des plus estimables fractions du peuple des Etats-Unis, la réputation de notre glorieuse patrie, tout exige que l'on donne au représentant des Louisianais calomniés la chance d'examiner les griefs articulés contre eux. Il faut que l'on sache jusqu'à quel point toutes ces accusations sont fondées. Il faut qu'on sache qu'elles sont tout à fait mensongères, et qu'il n'y a rien de plus aisé que d'en prouver la fausseté."

CALOMNIES DU GENERAL BUTLER REFUTEES PAR LE GEN. JACKSON.

Quartier-général, 7e division militaire, 27 janvier 1815.

A M. Nicolas Girod,

Maire de la ville de la Nile-Orléans.

Monsieur—

Profondément touché, depuis mon arrivée, de l'unanimité et du zèle patriotique déployés par les citoyens dont vous êtes le digne magistrat, je serais sans excuse si toute autre occupation que celle de pourvoir à leur défense m'avait empêché *de reconnaître publiquement leurs mérites.* Je vous prie, Monsieur, de communiquer aux habitans de votre honorable ville *la haute opinion que j'ai de leur patriotisme, de leur amour de l'ordre et de leur attachement aux principes de notre excellente Constitution. Le courage qu'ils ont montré au moment d'un péril extraordinaire et la magnanimité avec laquelle ils ont écarté toutes les craintes que le voisinage de l'ennemi devait faire naître,* ne sont pas plus dignes d'admiration que l'humanité dont ils ont fait preuve envers nos malades et nos blessés et même envers les prisonniers. La libéralité avec laquelle leurs représentants au Conseil de Ville ont pourvu aux besoins des familles des combattants, atteste une humanité éclairée et a produit les effets les plus bienfaisants. *On trouverait difficilement une population qui fût plus digne d'éloges que celle de la Nouvelle-Orléans.*

Tandis que les jeunes gens étaient sur le champ de bataille et s'opposaient aux progrès de l'ennemi, les vieillards gardaient la ville et maintenaient le bon ordre. Les femmes même encourageaient leurs maris et leurs frères à rester au poste du danger et du devoir. Non contentes d'exercer dans ce but la puissante influence dont la nature les a douées et que la beauté et les grâces des louisianaises rendent irrésistible, elles se sont distinguées encore d'avantage, et, mues par un sentiment d'humanité et de patriotisme, elles ont donné des vêtements et un abri aux hommes qui étaient venus d'un état éloigné pour les protéger contre toute insulte. Au nom de ces braves, Monsieur, je vous prie de transmettre aux Louisianaises l'expression de notre admiration et nos sincères remerciements. Dites leur que les femmes et les filles de ceux qu'elles ont secourus, ne les oublieront pas dans leurs prières. Quant à moi, parmi toutes les circonstances qui ont marqué cette importante campagne, aucune ne me procure un aussi vif plaisir que la pensée d'avoir pu leur ramener, à si peu d'exceptions près, *les maris, les frères, et les autres parents dont de pareilles femmes seules sont dignes.*

Je prévois, Monsieur, avec plaisir le moment où le départ définitif de l'ennemi vous permettra de reprendre l'exercice de votre charge et rendra les citoyens à leurs travaux ordinaires. *En s'exposant bravement aux dangers de la guerre, ils se sont montrés dignes des bienfaits de la paix.* Je ferais preuve d'ingratitude, si je ne me montrais pas sensible aux marques de confiance et d'affection dont vos concitoyens m'ont honoré personnellement. Cette confiance m'a permis de diriger avec un succès plus complet les mesures que j'avais prises pour leur défense. Pour ce qui est de leur affection, je la partage, et j'en conserverai le souvenir jusqu'à la mort. Quant à vous, Monsieur le Maire, je vous prie de recevoir mes remerciements pour le zèle actif, l'intégrité et la sollicitude que vous avez déployés dans l'exercice des devoirs qui vous étaient confiés, ainsi que pour la promptitude avec laquelle vous avez exécuté tout ce que réclamait le service public.

J'ai l'honneur d'être respectueusement,

Votre très obéissant serviteur,

ANDREW JACKSON,

Major-Général.

OPINION DE M. YANCEY,

Ex-Représentant démocrate de l'Alabama au Congrès, sur LEWIS CASS.

Je ne soutiendrai pas Lewis Cass. Que chacun soit jugé selon ses actes. M. Cass est une girouette politique; C'EST UN ABOLITIONISTE DE CŒUR, UN FAUX FRERE POUR LE SUD.

Aux Habitans,

500 barils CHAUX DE MARBRE, pour clarifier le sucre, à vendre par P. H. MONSSEAUX,

18 sept 218, rue St-Louis, au Marble Yard.

CIGARES—39,000 de la marque Dos Cabanas;
39,650 do La Palma;
81,000 do La Pureza;
23,000 do Intrepides de Colon;
23,800 do La Norma;
10,500 do La Espanola;
24,000 do Lord Wellington.

501,150 cigares en débarquement du brick Adams Gray, à vendre par

1sept B. VALLS, 37, Conquane.

Bottes, Souliers, Chapeaux, Casquettes.

1500 caisses en magasin, et en débarquement des navires Dalmatia, Maid of Orleans et Clifton, comprenant un assortiment général des marchandises ci-dessus nommées, à vendre par

21sept FROST & CO, rue des Magasins.

Imprimé et publié par MAGNE & WEISSE. No 83, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS MERCREDI MATIN, 11 OCTOBRE.

CANDIDATS WHIGS.

POUR PRESIDENT:

ZACHARY TAYLOR,

DE LA LOUISIANE.

POUR VICE-PRESIDENT:

MILLARD FILLMORE,

DE NEW-YORK.

Ticket Electoral:

PREMIER DISTRICT........JACQUES TOUTANT
SECOND DISTRICT........J. P. BENJAMIN.
TROISIEME DISTRICT........MANUEL J. GARCIA.
QUATRIEME DISTRICT........C. ADAMS, Jr.
CINQUIEME DISTRICT........JOHN MOORE.
SIXIEME DISTRICT........JAS. G. CAMPBELL.

Mes vœux sont pour le pays, pour le pays tout entier.—Je désire ardemment et sincèrement que l'homme, quel qu'il soit, qui sera placé à la tête de la Nation, puisse, par une fidèle adhésion à la Constitution, nous rendre heureux à l'intérieur et nous assurer le respect des peuples. Z. TAYLOR.

Je désavoue à jamais, et de la manière la plus formelle, toute pensée de mettre en question les droits de propriété des citoyens du Sud. MILLARD FILLMORE.

MANIFESTATION DE LUNDI SOIR.

LES FILLMORE RANGERS.

La manifestation de lundi soir a répondu à l'attente des vrais amis du pays. Des menaces avaient été adressées à une partie honorable de la population; elle les a bravées en allant tenir une assemblée publique dans des limites qui semblaient lui avoir été interdites. Nous avons rarement assisté à une réunion aussi nombreuse et aussi enthousiaste. Les intrépides FILLMORE RANGERS étaient là dans toute leur force, et leurs rangs pressés formaient un rempart impénétrable autour de la tribune des orateurs.

Le meeting n'avait pas seulement le caractère des assemblées ordinaires. C'était un acte très significatif qui donnera sans doute à penser à nos adversaires. L'assemblée a été convoquée au nom de M. Fillmore; les orateurs n'ont parlé que de la candidature de M. Fillmore. Il était temps enfin de protester d'une manière éclatante contre les absurdes calomnies dont notre candidat à la vice-présidence est l'objet. Des esprits étroits, aveuglés par l'esprit de parti, cherchaient depuis longtemps à le travestir en abolitioniste. Impuissans contre le gén. Taylor les meneurs locofocos s'étaient promis d'exploiter quelques-uns des plus honorables antécédens de M. Fillmore au profit de leur haine et de leur ambition. Tout un plan d'attaque a été préparé à Washington, tout un complot ourdi par les intrigans de la capitale. On avait choisi M. Fillmore pour victime, et il devait succomber. Ces odieuses machinations ont été déjouées. Les whigs du Sud sont restés fidèles à la cause de leurs candidats, et ont prouvé à leurs adversaires que de sottes clameurs et de furibondes déclamations n'exerceront jamais aucun empire sur le bon sens et la raison du peuple.

On a crié haro sur M. Fillmore, parce que M. Fillmore est de New-York. On a accolé à son nom l'épithète d'abolitioniste, comme s'il suffisait de naître dans un Etat du Nord pour partager les doctrines des quelques fanatiques qui s'y trouvent. M. Fillmore, abolitioniste! En vérité, la plaisante chose! Le véritable abolitioniste est l'homme qui, dans une célèbre brochure, a écrit ces mots qui sont une sanglante injure pour le Sud: *Je ne suis par propriétaire d'esclaves, je ne l'ai jamais été et je ne le serai jamais. Je demanderai immédiatement l'ABOLITION de l'esclavage, si cette mesure pouvait être mise facilement à exécution.* Comment appelez-vous un homme qui demande l'ABOLITION de l'esclavage? Nous nous trompons fort, ou cet homme s'appelle un ABOLITIONISTE, comme l'a fait remarquer avec raison un des orateurs qui ont pris la parole avant-hier soir. Si M. Cass ne demande pas en ce moment même l'ABOLITION de l'esclavage, c'est que probablement la chose ne se ferait pas *facilement.* M. Cass ne l'ignore pas et il attend un moment plus favorable.

Mais revenons à M. Fillmore et à ses détracteurs.

Nous sommes heureux que les jeunes gens de la Nile-Orléans se soient formés en association sous les auspices de M. MILLARD FILLMORE. C'était la meilleure manière de protester contre d'odieuses calomnies. Notre devoir à tous est de nous ranger sous la bannière des RANGERS. C'est le club politique le plus enthousiaste et le plus nombreux de la ville. Il se compose de jeunes Louisianais pleins d'ardeur et de zèle. C'est presque un ordre; les whigs qui se rencontrent se demandent maintenant: QUI ÊTES-VOUS? Et l'on répond: FILLMORE RANGER. Vivent les FILLMORE RANGERS! Ils contribuent puissamment par leur activité et leurs excellentes dispositions à grossir la majorité que nous obtiendrons ici le 7 novembre prochain.

Que les meneurs locofocos persévèrent dans la voie où ils sont entrés. Qu'ils continuent leurs prédications insensées contre l'un des plus honorables citoyens de l'Union. Qu'ils le diffament et qu'ils l'outragent en lui appliquant les épithètes de *meurtrier* et d'*assassin.* Les whigs se rient de leurs puériles colères, et répondent à leurs calomnies en s'enrôlant sous la bannière de Fillmore.

Oui, les whigs soutiendront M. Fillmore, et ils le soutiendront avec toute l'ardeur qu'ils mettent à défendre le général Taylor. Levons-nous dans toute notre force, et adoptons désormais pour cri de ralliement ce nom que nos adversaires ont tant outragé. Tous, sans exception, allons inscrire nos noms sur les listes des RANGERS.

A l'assemblée tenue lundi soir, à la gare du chemin de fer de Pontchartrain, M. WILLIAM HUNT a lu à haute voix le manifeste suivant, qui a été adopté par acclamation:

MANIFESTE DES FILLMORE RANGERS.

Les jeunes gens de la ville de la Nouvelle-Orléans, voulant remplir fidèlement et efficacement leurs devoirs envers leur pays et envers la cause sacrée de la liberté constitutionnelle, dans la prochaine élection d'un président et d'un vice-président des Etats-Unis, se sont formés en un club afin d'arriver à une organisation convenable, à l'unité des esprits, à la confiance mutuelle, à l'énergie et à l'harmonie dans leurs actes.

Ils se plaisent à envoyer leurs sympathies à tous les jeunes gens des Etats-Unis dans un véritable esprit de patriotisme, d'union et de bonne entente.

Les citoyens de la Louisiane qui considèrent les choses avec calme ne doutent pas que le vote électoral de cet Etat ne soit assuré à Zachary Taylor, comme président des Etats-Unis. Les jeunes gens de la Nouvelle-Orléans assurent leurs concitoyens dans toute l'Union que le vote électoral de la Louisiane pour la vice-présidence sera acquis à Millard Fillmore. Il n'y aura pas d'hésitation parmi les votans de cet Etat. Ils ne se laisseront pas ébranler par d'indignes calomnies, et ils ne refuseront pas de rendre justice aux services publics, au patriotisme épuré, au caractère éminent d'un véritable homme d'état américain, parce que cet homme est né par hasard au Nord de la ligne tracée par Dixon et Mason. La réputation des grands hommes du pays appartient au pays tout entier.

Les jeunes gens de la Nouvelle-Orléans savent apprécier cette réputation. Ils honorent la vertu, le talent, les services publics et le patriotisme, que ces qualités se trouvent dans un homme de l'Est ou de l'Ouest, du Nord ou du Sud, dans un homme qui réside à la Louisiane ou à New-York. Pleins de confiance dans la haute probité, dans les principes constitutionnels et dans le patriotisme dont Millard Fillmore a toujours fait preuve, ils ont, en formant leur club, adopté le nom de FILLMORE RANGERS, et ils s'engagent à assurer par tous les moyens honorables l'élection de Zachary Taylor et de Millard Fillmore.

Et maintenant, parlant au nom de leur association, les FILLMORE RANGERS de la Nouvelle-Orléans invitent les jeunes gens de New-York et de toutes les autres parties de l'Union, sans distinction ni préjugé de localité, à se joindre à eux et aux citoyens plus âgés de la République, pour concourir ensemble à ce but national, à l'élection de Zachary Taylor et de Millard Fillmore, qui ne seront ni l'un ni l'autre les créatures d'un parti, mais le président et le vice-président de tout le pays, dont ils maintiendront la glorieuse unité.

Comité.
WILLIAM HUNT,
SAMUEL FLOWER,
CYPRIEN DUFOUR,
GEO. C. LAWRASON,
VICTOR BERE,
OVIDE DEBUYS,
GEO. W. CHRISTY,
L. F. GENERELLY,
F. MOUNY,
F. SCHEIXNEIDER.

BALTIMORE.—Une élection de shérif a eu lieu à Baltimore le 5 de ce mois. CHARLES H. CLOUD, le candidat démocrate, a été élu à une majorité de 170 voix. Or, la ville de Baltimore a donné il y a un an, au candidat démocrate au poste de gouverneur, une majorité de plus de 1500 voix. Cette majorité de 1500 voix a été réduite en un an à 170 voix!

DEPECHE TELEGRAPHIQUE

Transmise à l'Abeille.

ARRIVEE DU CAMBRIA.

La dépêche suivante, adressée à l'*Abeille,* a été transmise de New-York à Mobile par le télégraphe, et de cette dernière ville à la Nouvelle-Orléans par la malle.

New-York (il n'y a pas de date.) *Le Cambria* est arrivé à Boston après une traversée de treize jours. (Ce steamer étant parti de Liverpool le 23 septembre, est probablement arrivé à Boston le 6 de ce mois.) Le marché aux cotons a fléchi. (La fraction n'est pas [illegible], mais d'autres dépêches la fixent à un huitième de penny.) Les ventes qui ont eu lieu à Liverpool pendant la semaine qui a précédé le départ du steamer se sont élevées à 26,000 balles.

FRANCE.—On croit que Cavaignac ne réussira pas à établir une forme de gouvernement républicaine en France. On prévoit de nouveaux désordres.

GEORGIE.

Nous avons reçu les retours de 52 comtés, dont 6 dans le premier district, 7 dans le second, 8 dans le troisième, 6 dans le quatrième, 5 dans le cinquième, 2 dans le sixième, 10 dans le septième, et 8 dans le huitième. Le vote de ces 52 comtés, comparé avec celui de la dernière élection présidentielle, donne, comme on peut le voir par le tableau ci-joint, un résultat des plus satisfaisants:

1848		1844*	
Majorité whig	4,535	Vote whig	28,513
Do dém.	2,093	Do dém.	27,325
	2,442		1,188
	1,188		
Gain net	1,254		

Les retours du troisième district sont complets. OWEN, whig, y a été élu à 492 voix de majorité. On a également reçu tous les retours du septième district. STEPHENS, le candidat whig, y a obtenu une majorité de 1,418 voix. Le second et le quatrième district donneront, selon toute apparence, un gain whig.

FLORIDE.

Une dépêche télégraphique de Savannah fournit les retours de Duval, ceux de quatre circonscriptions électorales du comté de Nassau, de quatre circonscriptions du comté de St John, et d'une circonscription du comté d'Alachua. Ces retours donnent une majorité de 21 voix au candidat démocrate au poste de gouverneur, et un nombre égal de voix aux candidats pour le Congrès. Le gain whig, dans les comtés que nous venons de nommer, est très considérable, et nous confirme dans la pensée que nos amis ont triomphé dans la Floride.

OPINION DU NEW-YORK EXPRESS.—Les journaux de New-York s'étonnent de l'opiniâtreté que l'on met dans le Sud à représenter M. Fillmore comme un abolitioniste. L'*Express,* dans un article en réponse à certaines questions absurdes du *Richmond Enquirer,* déclare formellement que M. FILLMORE N'A JAMAIS EU DE RAPPORT AVEC LE PARMI ABOLITIONISTE, ET QUE CE PARTI A TOUJOURS ETE HOSTILE AU CANDIDAT A LA VICE-PRESIDENCE. Est-ce clair? Quels sont les journaux les mieux informés sur les véritables opinions de M. Fillmore? Ceux du Nord ou ceux du Sud? Ceux de New York, où réside M. Fillmore, ou ceux de la Nouvelle-Orléans qui ignoraient encore il y a quelques mois l'existence du candidat whig à la vice-présidence?

HAVANE.—On a reçu à Savannah des nouvelles de la Havane jusqu'au 30 septembre. Les journaux de cette dernière ville ne font aucune mention du furieux ouragan qui a ravagé une partie des Antilles. Nous devons en conclure que l'île de Cuba a été épargnée.

L'hon. HENRY JOHNSON nous a transmis des documents publics d'une grande importance pour lesquels nous le prions de recevoir nos sincères remerciements.

NOUVELLES MARITIMES.—Le navire de guerre *Relief* a jeté l'ancre dans la rade de Norfolk le 27 du mois dernier.

Le capitaine John Grovin a reçu l'ordre de se rendre à bord de la frégate *Constitution* qui doit mettre prochainement à la voile de Boston pour la Méditerranée.

La frégate *Allegheny* se trouvait à Buenos-Ayres le 2 août dernier. On lui a transmis l'ordre de se rendre dans la Méditerranée.

PORTO CABELLO.—On a reçu à Nantucket des nouvelles de Puerto Cabello jusqu'au 13 septembre. L'escadre du gouvernement composée de dix navires, a appareillé de Puerto Cabello le 25 août pour aller à la rencontre de la flotte du général Paez. Celle-ci a été entièrement défaite; le navire du commodore a été coulé, et ce dernier a été fait prisonnier ainsi que plusieurs de ses officiers. Le 4 septembre, le général Paez se trouvait encore à St Thomas, mais on pensait qu'il partirait prochainement pour Caraças.

Chronique Locale.

EXTRADITION D'UN CRIMINEL.—Le premier cas d'extradition dont nous ayons eu connaissance, depuis la convention de 1813, entre la France et les Etats-Unis, a eu lieu hier.

On doit se rappeler qu'il y a environ 15 mois, un individu nommé Alexandre Legendre alias de Letty Dubreuil, réclamé par le gouvernement français comme coupable de faux en écritures, avait été arrêté en cette ville, mais était parvenu à s'évader avant que l'ordre d'extradition n'ait été délivré par le Président. Entre tems, le ministre de France à Washington ayant fait connaître à notre gouvernement les charges qui pesaient sur lui, ordre fut envoyé au marshall de ce district d'avoir à délivrer le coupable au consul français.

Depuis cette époque, Dubreuil n'avait pu être arrêté, et il serait probablement encore en liberté, si le désir de goûter un des excellents dîners de Victor ne l'eût conduit chez le restaurateur au moment où l'alderman Fabre s'y trouvait pour le même motif. L'ordre de Washington fut immédiatement mis à exécution, et Dubreuil arrêté par M. Fabre, a été délivré à M. Roger, consul de France, qui l'a confié à deux officiers de police de cette ville, avec direction de le conduire à Pensacole et de le remettre à bord d'un navire de guerre français, afin qu'il soit reconduit dans son pays natal.

RECORDER GÉNOIS.—ASSAILLI DANS SON LIT.—John Finnigan a fait un affidavit devant cette Cour, contre Philippe Lalack, par qui il prétend avoir été assailli dans la nuit de lundi, pendant qu'il était tranquillement couché avec sa femme et ses trois enfants. L'accusé a été envoyé en prison.

ASSAUTS ET BATTERIES.—Une troupe d'individus accusés de propensités trop batailleuses pour un temps de paix, ont comparu hier devant cette Cour. C'est d'abord Thomas Patterson qui, négligeant les lois chevaleresques de notre époque, corrige sans raison Mme Mary Brown. Puis, Victoire Collins qui oublie la faiblesse de son sexe et frappe le Sieur Boulloss. Ensuite, Pierre Coriolan qui carillonne sur les épaules de Mary Garcie; Henry Flooger qui entre dans la maison de Mme Barbara, la frappe d'une manière barbare, et insulte plusieurs autres dames; et enfin Jean Balecke qui assaille et bat Antoinette Marie. D'après les nombreux exemples qui précèdent, il est évident que la force n'est pas encore du côté de la jupe, ni les égards du côté des pantalons. Les délinquants ont fourni caution pour l'avenir.

—John Glynn, accusé d'assaut et batterie sur la personne d'Etienne Dupart, h. c. l., a été envoyé devant la Cour du 1er District. Il a fourni caution garantissant sa comparution.

DUEL.—Joseph Letellier a fait un affidavit devant cette Cour, dans lequel il déclare que MM. J. A. Bonneval et Boutet devaient se battre en duel. Un warrant a été lancé pour arrêter les délinquants.

VOL.—John Mount Steven a été arrêté hier dans la 1ère Municipalité, sous la déposition de Solomon Miller, qui l'accuse d'avoir volé dans sa chambre, à l'hôtel de North America, encoignure Bienville et Levée, une somme de $350 en argent, un mandat de $150 sur Gardiner Norcam & Co, et une montre en or; le tout a été soustrait de sa malle qui a été enfoncée. De fortes préventions pèsent sur l'accusé, qui a été vu sortant de la chambre du plaignant, quelque temps avant que le vol fût découvert.

RECORDER BALDWIN.—Après une absence de trois mois, son honneur M. Baldwin est revenu en ville et a repris ses fonctions. Ce n'est que justice que de reconnaître que l'alderman Golding, qui le remplaçait comme recorder, a rempli les devoirs de cet emploi avec tout le zèle et toute l'urbanité possible.

HORS DE COUR.—J. Gallagher accusé par J. K. Dunbar d'avoir eu en sa possession un dray qui était sa propriété, a prouvé qu'il avait acheté le dray réclamé par le plaignant, d'un nègre nommé G. Washington, pour la somme de $80; et que ledit nègre faisait profession de charretier et était propriétaire de différentes voitures. L'affaire a été mise hors de Cour, quoique le Sr Dunbar ait identifié le dray comme sa propriété, le recorder pensant que cette cause était du ressort de la justice civile.

VAGABOND.—Leno Rotta, vagabond incorrigible a été envoyé devant la Cour du 1er. District.

ACQUITTÉ.—[illegible] de François Austin accusés d'avoir [illegible] fracturé le bras de Perry, ont été renvoyés de la plainte, après avoir prouvé qu'ils n'étaient pas coupables de cet assaut et qu'ils avaient été arrêtés à la place de celui qui l'avait commis.

CONSEIL DE LA SECONDE MUNICIPALITÉ.—Dans la séance d'hier soir, M. Peters, du comité des finances, a soumis une résolution portant que la taxe l'année prochaine, sur esclaves et propriétés, soit de un pour cent d'après le tableau de l'auditeur de l'Etat, et soit payable le 1 février prochain; qu'une déduction de deux et demi pour cent soit faite sur toute taxe payée antérieurement; que les taxes non acquittées à cette époque porteront un intérêt de 8 pour cent, et en cas de non paiement que poursuite judiciaire ait lieu—Cette résolution est mise à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Le Conseil s'occupe ensuite de questions peu importantes, et s'ajourne.

1RE MUNICIPALITÉ.—*Résignation du comité des finances.*—On disait hier soir que MM. Duplessis, McNeil et Dupré, aldermen de la 1re Municipalité et membres du comité des finances, avaient envoyé leur résignation au Maire.

CONSEIL DE LA 1RE MUNICIPALITÉ.—Faute de quorum le Conseil s'est ajourné à vendredi prochain.

FAITS EUROPÉENS.

On sait que le gouvernement de Venise a envoyé à Paris M. Tommaseo, chargé de demander l'intervention de la France. Voici, à ce sujet, ce qu'on lit dans le dernier numéro de la *Gazette de Venise,* journal officiel:

"Nicolo Tommaseo est arrivé à Paris le 21 août. Il a fait remettre ses dépêches à M. Bastide, qui était malade, et qu'il n'a vu que le 23. M. Bastide l'a reçu avec la plus grande courtoisie, et lui a assuré que la première base des négociations était la sortie des Autrichiens de toute l'Italie. La France veut la paix, mais une paix honorable, la paix, sauf toujours ce grand adverbe *honorablement.* (Ces derniers mots sont en français et soulignés dans la *Gazette de Venise.*) A toute extrémité, elle ne reculerait pas devant la guerre."

Si, comme on doit le croire, c'est M. Tommaseo qui a envoyé cette note à son gouvernement, il a certainement mal compris la pensée de M. Bastide. Demander aujourd'hui à l'Autriche d'évacuer purement et simplement l'Italie après la victoire qu'elle a remportée, quand elle n'a devant elle que des populations tiraillées par les partis hostiles et paralysées par la guerre civile, faire de cette évacuation la première base de la médiation, la condition *sine quâ non* du traité, ce serait prouver qu'on garde une arrière-pensée et qu'on fait, uniquement pour la forme, des propositions inacceptables.

Une telle conduite équivaudrait évidemment à une déclaration de guerre.

LE SCEAU DE L'ETAT—Un arrêté du chef du pouvoir exécutif dispose qu'à l'avenir, le sceau de l'Etat portera, d'un côté, pour type, la figure de la Liberté, et pour légende, Au nom du Peuple français; de l'autre côté, une couronne de chêne et d'olivier, liée par une gerbe de blé; au milieu de la couronne, République française, démocratique, une et indivisible; et pour légende, Liberté, Egalité, Fraternité.

Les sceaux, timbres et cachets des cours, tribunaux, justices de paix et notaires, porteront pour type la figure de la Liberté, telle qu'elle formera un des côtés du sceau de l'Etat; pour exergue, République française; et pour légende le titre des autorités ou officiers publics par lesquels ils seront employés.

CANDIDATURE DE M. E. DE GIRARDIN.—*Profession de foi.*—

Etes-vous candidat?
Oui.
Votre profession de foi?
Résistance à l'arbitraire et à l'anarchie.
L'arbitraire est l'anarchie dans le pouvoir.
L'anarchie est l'arbitraire dans le peuple.
Vos garanties?
TOUS mes votes comme député de 1834 à 1848;
Ma démission le 14 février, ainsi conçue:
"Entre la Majorité intolérante et la Minorité inconséquente, il n'y a pas de place pour qui ne comprend pas:
"Le Pouvoir sans l'initiative et le progrès,
"L'Opposition sans la vigueur et la logique.
"Je donne ma démission."
TOUS mes articles, depuis le 24 février, reproduisant cette pensée sous toutes les formes:
"Organisez, ne désorganisez pas."
EMILE DE GIRARDIN.

MARÉCHAL BUGEAUD.—Voici la réponse faite par M. le maréchal Bugeaud aux électeurs du département de la Seine qui lui ont proposé d'être leur candidat à l'Assemblée nationale:

"La Durantie, ce 2 septembre 1848.

"Je n'étais pas pressé de rentrer dans la vie politique; j'aurais très volontiers attendu la prochaine législature pour me mettre sur les rangs; mais puisqu'une candidature aussi honorable que celle de Paris se présente à mon esprit, je serais bien coupable, en la refusant, d'une lâche indifférence pour les destinées de la France, si incertaines encore. J'accepterais donc avec ardeur et reconnaissance le mandat du département de la Seine; je me dévouerais avec une active et énergique persévérance à la défense de la société civilisée contre les idées anti-sociales des communistes et des terroristes; je me dévouerais aussi aux intérêts de la grande cité et de la banlieue; en un mot, je serais d'âme et de corps le soldat de l'ordre, de la famille et de la propriété.

"Si les anarchistes se résolvent de nouveau sur la société, je ne resterais pas impassible et froid spectateur de la guerre civile; j'accourrais dans les rangs de la garde nationale et de l'armée, et je ne craindrais pas, pour une si belle et si sainte cause, d'aller rejoindre ceux de nos braves lieutenans qui ont succombé aux journées de juin.

"Voilà ce que vous pouvez dire et affirmer."

L'ONCLE ET LE NEVEU.—Nous recevons, disent les journaux de Paris, de M. Jérôme Bonaparte les deux lettres suivantes:

"Paris, le 9 septembre 1848.

"Monsieur le rédacteur,

"Je vous serai bien reconnaissant d'insérer dans votre prochain numéro la lettre ci-jointe.

"Agréez, &c.

"Le général JÉRÔME BONAPARTE."

"Londres, ce 27 août 1848.

"Mon cher oncle,

"Vos sages conseils au sujet des élections qui se préparent n'ont fait que prévenir la lettre que j'allais vous écrire dans le même sens.

"Je crois comme vous qu'actuellement il y a devoir pour moi à accepter le mandat de mes concitoyens, s'ils me font l'honneur de m'accorder encore leurs suffrages.

"Dans ces circonstances qui, heureusement, ne sont plus, je n'ai pas hésité à prolonger mon exil plutôt que de laisser mon nom servir de prétexte à des agitations funestes. Aujourd'hui que l'ordre est affermi, j'espère que d'injustes préventions ne m'empêcheront plus de travailler, comme représentant du peuple, à l'affermissement, au bonheur et à la gloire de la République.

"Veuillez faire connaître quels sont mes sentimens, et recevez, mon cher oncle, l'assurance de mon respectueux attachement.

"Votre dévoué neveu,

"LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE."

FÊTE DE LA FRATERNITÉ.

On écrit du Havre:

"Depuis longtemps notre ville n'avait point eu de fête publique aussi complète ni aussi animée que celle dont nous venons d'être témoins aujourd'hui. Le Havre, recouvrant la torpeur qui pèse sur son commerce, semblait ne plus songer qu'à fraterniser dignement avec ses hôtes parisiens, compagnons d'armes de notre légion aux journées des 24 et 25 juin. Les cinq cents volontaires havrais que notre ville avait envoyés en effet, lors de l'insurrection, ayant été principalement en rapport avec la 5me légion de la garde nationale de Paris, cette légion a voulu offrir à la nôtre un drapeau en souvenir.

"Prévenue depuis plusieurs jours, notre garde nationale avait fait ses préparatifs. C'est samedi, à six heures du soir, et par un train spécial, que sont arrivés les délégués de la 5me légion, au nombre de onze cents à peu près. Ils ont été reçus à la gare du chemin de fer par notre garde civique, et nombre de citoyens ont mis leur domicile à la disposition des voyageurs, tout le temps de leur séjour au Havre.

"Ce matin seulement a eu lieu la bénédiction du drapeau sur la place de Provence, plaine pittoresque qui s'étend le long de la plage, entre la ville et l'établissement des bains Frascati; un autel richement décoré avait été disposé. Au pied de cet autel, d'où la vue se perdait sur la mer, étaient rangés en bataille plus de douze mille hommes en armes et en grande tenue, les gardes nationales du Havre, d'Ingouville, de Graville, les délégués de la 5me légion de Paris, une partie de la légion de Rouen, et des délégués de celle de Dieppe; enfin un bataillon du 69me de ligne. Tout autour de la place se groupaient une foule de curieux tellement compacte qu'on aurait dit que toutes les communes voisines du Havre avaient déversé chez nous leur population.

"Au nombre des principaux invités étaient M. Sénard, ministre de l'intérieur; M. Hippolyte Durfard, préfet de la Seine-Inférieure; le général Rapatel; M. Marlot, représentant du peuple, &c. &c.

"A 11 heures le clergé est arrivé en grande pompe, et la cérémonie de la bénédiction s'est faite au bruit de la musique militaire et de nombreuses salves d'artillerie; puis l'abbé Bénard, curé de la principale paroisse du Havre, a prononcé quelques chaleureuses paroles sur l'histoire victorieuse du drapeau tricolore, drapeau d'Austerlitz et d'Iéna.

"Après une revue générale, le défilé a commencé. Dans les rues du Hâvre toutes les fenêtres étaient garnies de grappes de têtes; les femmes agitaient leurs mouchoirs blancs et jetaient une pluie de fleurs aux gardes nationaux de la 5e légion de Paris, tandis que de toutes les bouches partaient ces cris: "Vive la garde nationale! Vive la France!"

"Enfin, à une heure, le repas a commencé. Sur la place de la comédie, tout avait été dressé pour un vaste banquet de deux mille cinq cents couverts. Huit quinconces latéraux et symétriques avaient reçu entre les lignes d'arbres de vastes tables où les souscripteurs ont pris place. Entre les deux carrés de quinconces, et vis-à-vis le bassin, une longue tente ornée de drapeaux, de banderolles et de trophées abritait une table particulière, à laquelle sont assis les membres des différens états-majors et les principaux invités. Partout des drapeaux, partout des fleurs. D'un côté, le théâtre présente ses foyers disposés en amphithéâtre et ouverts au public, de l'autre nos bassins remplis aujourd'hui de navires en désarmement offrent le spectacle magnifique d'une forêt immobile de mâts pavoisés.

"Il est trois heures: le banquet dure encore. Le temps est aussi beau que possible, et la journée semble devoir finir aussi splendide qu'elle a commencé. Un feu d'artifice terminera cette fête civique, où venant fraterniser avec la province, Paris paraît resserrer de plus en plus avec elle les liens d'une solidarité commune. A la vue d'un tel spectacle, on acquiert promptement cette conviction, qu'il n'y a plus ni Paris ni province; à mesure que les distances s'effacent, les distinctions cessent; il n'y a plus qu'une population agissant d'un même esprit, n'ayant qu'une même âme et prête à se lever comme un seul homme pour la défense de ses libertés, aussi bien que pour celle de l'ordre social.

COMMISSION D'ENQUÊTE DE L'AN 3.—M. Ledru-Rollin a cité à la tribune le fameux rapport de la commission d'enquête de l'an 3. Dans ce rapport, on remarque les passages suivans:

"Il a tyrannie toutes les fois qu'il est attenté arbitrairement à la liberté individuelle des citoyens.

"Il y a tyrannie toutes les fois que la terreur devient le ressort et l'arme du gouvernement.

"Il y a tyrannie toutes les fois que les citoyens ne trouvent plus dans l'arche sainte des lois la garantie de leur vie, de leur honneur, de leur fortune; quand surtout les lois criminelles, vengeresses du crime, mais protectrices de l'innocence, sont altérées, violées et ployées au gré et suivant l'intérêt ou le caprice des gouvernans.

"Il y a tyrannie, enfin, et c'en est le plus haut degré et la dernière période, quand le corps représentatif de la nation, investi de la confiance et des pouvoirs du peuple, est tenu en état d'oppression; quand la liberté des opinions est comprimée; et quand par l'abus criminel d'une confiance trop étendue, à la faveur d'une popularité trop facilement surprise, ceux-là même qui sont revêtus de cette confiance, qui ont acquis cette popularité, ne s'en servent que pour attirer à eux l'autorité, fonder leur despotisme, asservir le peuple, avilir et détruire ensuite par son avilissement même le corps représentatif de la nation.

"Ce serait en vain, citoyens collègues, que nous dissimulerions de dissimuler à la France, à l'Europe, ce que nous sommes forcés de nous avouer à nous-mêmes. Cet état de choose destructif de tout gouvernement, négatif de tous les droits, exclusif de toute liberté, de toute sûreté, meurtrier de la souveraineté du peuple et de son indépendance, meurtrier dans une acception plus exacte encore de la représentation nationale, cet état n'a que trop existé."

M. CAUSSIDIÈRE.—M. Caussidière vient d'adresser au rédacteur de la *Réforme* une lettre dans laquelle nous remarquons le passage suivant:

"LONDRES, 5 septembre.

"Mon cher ami,

"Frappé par anticipation et sans débats contradictoires par un vote de l'Assemblée nationale, qui me livre à des poursuites criminelles sous l'état de siége, j'ai dû me retirer en attendant que la loi de la force ait fait place à la justice légale du pays.

"Je connais les lenteurs des procès politiques, et vingt-deux mois de prévention, faits en 1834, m'ont appris qu'ils sont trop souvent subordonnés à des événemens propices aux convictions qu'on espérait en tirer.

"Quoi qu'il en soit, j'ai trop de respect pour le suffrage universel, pour ne point désirer ardemment de me présenter, lorsqu'il y aura lieu, devant un jury qui en sera une émanation toute naturelle. Je tâcherai de prouver que 180 mille citoyens intelligens ne se sont pas trompés dans le double vote qu'ils m'ont accordé; et malgré l'échafaud de calomnies odieusement élevé contre le vrai suprême de mes concitoyens de toutes les classes, j'espère ne point démériter à leurs yeux de l'insigne honneur qu'ils m'ont fait en m'appelant à l'Assemblée nationale, pour y représenter leurs intérêts et les devoirs de tous."

LES BOULANGERS DE PARIS.—Il y a dans Paris 601 boulangers répartis dans les douze arrondissements comme suit: 1er, 60; 2me, 54; 3me, 36; 4me, 41; 5me, 58; 6me, [illegible]; 7me, 45; 8me, 58; 9me, 33; 10me, 61; 11me, [illegible]; 12me, 50.

Ces boulangers forment quatre classes, selon l'importance de la vente de chaque jour. La première classe comprend ceux qui cuisent par jour plus de quatre sacs de farine; la seconde, ceux qui cuisent trois sacs; la troisième, ceux qui cuisent deux sacs, et la quatrième ceux qui cuisent moins de deux sacs.

La ville leur accorde une prime de 11 fr. par sac de farine, prenant net 157 kilogrammes, et il leur est interdit d'aller un fonds dans delà de 204 kilogrammes.

Un boulanger de première classe gagne donc 44 fr. par jour, sauf déduction des frais. Plus, le bénéfice arbitraire des pains de fantaisie.

La valeur d'un fonds de boulangerie est calculée, selon l'usage, à raison de 15,000 fr. le sac employé par jour, ce qui porterait un fonds de première classe à 60,000 fr. portant intérêt à 5 pour cent.

Chaque boulangerie doit à la ville un approvisionnement de 50 à 130 sacs, qui donnent un total pour les quatre classes de 77,190 sacs ou 12,118,830 kilogrammes, qui suffiraient à la consommation de Paris pour environ vingt-cinq jours, chaque individu consommant en moyenne 1e kilogrammes de pain par an.

Chaque fois que le prix de la farine augmente de 1 franc 30 centimes par quintal métrique, le prix du pain subit une augmentation d'un centime par kilogramme.

PRAGUE.—Une lettre de Prague nous donne des détails sur la formation nouvelle qui se remarque dans ce centre du mouvement des slaves. La sanglante répression de juin semble n'avoir été qu'un temps d'arrêt pour l'inévitable développement des principes lancés dans les masses par Palacky. Déjà reparaissent les emblèmes, les signes de la vieille nationalité; les refrains d'avril se répètent, et, dans l'obscurité des nuits, le cri *Slava* retentit au fond des faubourgs.

Ces symptômes sont surtout grandissans depuis les dernières nouvelles de Francfort. L'inconcevable audace de ce sénat sans armée, qui brise les traités signés d'un main royale, et obtient, pour premier résultat, la dissolution du ministère germanique, a jeté sur l'Allemagne, comme un nuage de confusion où vont se débattre, en aveugles, tous les antagonismes que les unitaires avaient prétendu faire disparaître. Cet échec subit du principe allemand rend cœur et courage aux vaincus de l'idée slave, qui n'ont plus, depuis la dissolution violente de leur congrès par la mitraille autrichienne, le même motif de temporisation et de sympathie affectée, vis-à-vis du gouvernement impérial.

Il se prépare donc, il n'en peut douter, des événemens de l'ordre le plus grave, et dont la Bohême seule, en Europe, dont avoir à se féliciter bientôt. Sevie, dans ses devoirs, par le mystère de sa politique, dont nulle tribune, nul journal, ne débat ni n'ébruite les plans, elle joue, pour ainsi dire, avec le désordre européen, et poursuit une tâche évidemment facile. La Bohême, il y a quatre mois, lui était hostile en ce qui touche à la direction du mouvement slave, et tout le monde voit clairement aujourd'hui que cette disposition des esprits est changée.

GOUVERNEUR DE LA GUADELOUPE.—On lit dans le *Moniteur:*

"Par un arrêté du président du conseil des ministres, chargé du pouvoir exécutif, en date du 1er septembre 1848, le citoyen Freron, colonel du 3me régiment d'infanterie de marine, a été nommé gouverneur de la Guadeloupe et dépendances, en remplacement du citoyen Gatine, commissaire général de la République dans cette colonie."

LES HONGROIS.—Les Hongrois ont subi une nouvelle défaite entre Truttern et Jarek. Une grande partie des officiers hongrois ont fait cause commune avec les Croates.

Ceux-ci quittant la défensive ont pris l'offensive. A cette nouvelle, la diète de Pesth s'est constituée en comité secret pour délibérer sur les mesures de salut à prendre. M. Kossuth, chef du ministère, a fait connaître à la diète que l'archiduc Jean a reçu officiellement l'envoyé des Hongrois, et que bientôt le pouvoir de Francfort se fera représenter à Pesth. On compte sur une paix prochaine entre les Hongrois et les Croates, attendu que le gouvernement autrichien craint de voir Jellalich, le chef des Croates, se déclarer maître et dictateur, et refuser l'obéissance à l'empereur.

MISÈRE.—On peut, par le fait suivant, se faire une idée de la misère profonde où sont tombées, à la suite de la révolution, certaines personnes exerçant des industries de luxe, et jusqu'où peut aller l'imagination à se créer des ressources pour échapper à la mendicité:

Hier, dans le jardin des Tuileries, une bonne vieille femme, âgée de plus de 60 ans, était péniblement agenouillée et courbée sur le bord du grand bassin, dont un gardien voulait, malgré ses prières, l'obliger à s'éloigner.

La pauvre vieille, armée d'un petit rateau d'enfant, ramassait les plumes de cignes que les hôtes du bassin perdent chaque année pendant la saison de la mue.

Interrogée par quelques personnes attirées par sa résistance, elle raconta en pleurant que depuis le mois de mai, elle avait manqué d'ouvrage dans sa profession de fleuriste, mais que la vente de plumes qu'elle avait eu l'idée de ramasser, lui rapportait de dix à quinze centimes par jour, qui lui suffisaient à se procurer chaque matin un peu de gruau, la seule nourriture que son estomac pût supporter.

Plusieurs dames remarquables par l'élégance de leur toilette, émues par ce récit naïf empreint d'un accent de franchise et de vérité, ont fait entre elles une quête qui a produit une trentaine de francs, qu'elles lui ont fait accepter dans des termes qui ont encore ajouté au mérite du bienfait.

Conseil de la Municipalité No. Un

Séance extraordinaire de lundi 9 octobre 1848.

Le Conseil devait se réunir ce jour.—En l'absence de l'honorable Jh. Génois, recorder et président, sur motion de M. Lanata, M. Palderman Fabre est nommé président pro tem. En prenant le fauteuil, M. Fabre annonce au Conseil qu'il a été prié par l'honorable Jh. Génois d'informer le Conseil que des affaires particulières l'empêchaient ce soir de remplir ses fonctions officielles.

Sur motion, le Conseil excuse l'absence du président.

Les membres présents furent: MM. les aldermen Blanque, Barnes, Duncan, Fabre, Lanata et Silk—7. Les membres absents: MM. Barthe, Duplessis, Dupré, Giquel, Gourdain, Hagan, M'Neil et Wiltz—8.

M. Ourlie est absent par congé—1.

Faute de membres suffisans pour s'occuper d'affaires, le Conseil s'est ajourné à demain mardi, 10 du courant, à 5 1/2 heures.

J. REYNES, Secrétaire.

CIGARES DE LA HAVANE—60 cigares, marque Parent; 10,000 marque Carbajal; 20,000 do Aurora; 75,000 en débarquement du brick Selina, à vendre par E. VALLS, 37, Conquane.

CAFÉ de Java—[illegible] sacs, à vendre par J. W. STANTON & Co.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPEDIES.

Barque China, Pascoe, pr Liverpool.
Goelette Ontwa, Winder, pr Pensacola.
Sarah Elizabeth, Webb, pr Pensacola.
Gov Bennett, Miner, pr Pensacola.
Steamer Illinois, Stebbins, pr St Louis.

ARRIVES.

Pas d'arrivage de la mer.

—STEAMERS.—

Oregon, Hiern, de Mobile.
Rieka, Landry, de Bayou Sara.
Luna, Fairchild, de Bayou Sara.
Belle Creole, Champomier, de Bayou Sara.
Geo Washington, Irwin, de Cincinnati.
Superb, Frost, de Columbia.

Au bas du fleuve et montant.

Un navire, dont le nom est inconnu.

MEMORANDA.

NEW YORK, 20 septembre—Expédié, navire Ralph, Jackson, pour la Nouvelle-Orléans.

PHILADELPHIE, 2[illegible] septembre—Expédiés, navires Lehigh, Young, et Yorke, Vandyke, pour la Nouvelle-Orléans.

BOSTON, 29 septembre—Expédiés, navires Charlotte, Johnson, et Ernestine, Lesnew, pour la Nouvelle-Orléans.

EAST-THOMASTON, 23 septembre—Partie, barque Alvarado, Healy, pour la Nile-Orléans.

LIGNE DES STEAMERS CUNARD.

DE LIVERPOOL.

Cambria pour Boston, Samedi 23 Septembre
Britannia pour New York, Samedi 30 Septembre
Niagara pour Boston, Samedi 7 Octobre

D'AMERIQUE.

Cambria de Boston, Mercredi 18 Octobre
Britannia de New York, Mercredi 25 Octobre
Niagara de Boston, Mercredi 1 Novembre

LIGNE DU HAVRE.

United States de N. York pr Nile-Orléans, 16 oct.
United States, de la N. Orléans pr New York, 5 nov.
United States, de N. York pr le Havre 5 décembre

POUR LA HAVANE—DEVANT PARTIR MERCREDI, 11 COURANT—Le brick paquebot régulier et du voilier SALVADORA, capitaine Evans, partira positivement mercredi. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à COSTA & Co, 5 oct 5 Front Levée.

Le paquebot INDIANA, capt. Bennett, de New-York, est en déchargement vis à vis la maison triangulaire. Les consignataires sont invités à faire recevoir leurs marchandises sur la Levée, faute de quoi elles seront emmagasinées à leurs frais et risques. JOHN O. WOODRUFF & Co, 10oct 93 & 95, Magasins.

Les consignataires des marchandises suivantes, consignées à ordre par le navire INDIANA, de New-York, sont priés de faire connaître leur domicile au commis de déchargement. 3 balles marquées Baylie et Huckins. JOHN O. WOODRUFF & Co, 10oct 93 & 95, Magasins.

Le navire MANCHESTER, de New-York, est en déchargement, en face du poteau No. 1, au wharf de la rue St-Joseph. Les consignataires de marchandises sont requis de venir les recevoir à la Levée, autrement elles seront emmagasinées à leurs frais et risques. J. W. STANTON & Co, 10oct enc. Magasins et Lafayette

SOCIÉTÉ SAVOISIENNE DE BIENFAISANCE.

Les Membres de cette Société sont instamment priés d'assister à l'assemblée qui aura lieu dimanche 15 de ce mois, à 4 heures, rue de l'Hôpital, au lieu habituel des réunions. 11oct—4f J. AVET, Président.

NOURRICE A LOUER—Le soussigné offre à louer comme nourrice une jeune négresse âgée de 17 ans, très saine et sans enfants. Cette esclave est accouchée depuis samedi et est garantie sous tous les rapports. S'adresser à O. SEICHSHAYDRE, 11oct—4f 30, rue de Chartres.

AVIS.

Le Public est prié de ne pas négocier un billet tiré par M. TURNER à l'ordre de et endossé par ARMSTRONG, de la somme de ($173) cent soixante quinze piastres, daté le 10 octobre 1848 et payable trois mois après date. 11oct—3f

CALLIGRAPHIE.

ECRITURE—Tous ceux qui désireront acquérir une belle écriture, n'ont qu'à se faire en s'adressant à l'Académie d'écriture de DOLBEAR, No. 20, rue de Chartres, et No. 15, rue du Camp.

Les jeunes gens qui auront une place en raison de leur vilaine écriture. C'est inconvénient peut disparaître en quelques leçons.

Heures: de 10 à 11 heures A. M., de 4 à 6 et 7 à 9 heures P. M.

PLUMES d'or de DOLBEAR, à vendre en gros et en détail. 11 oct

$150 de recompense.

EGARES ou volés de l'habitation du soussigné, dans la soirée du 25 septembre 1848, chacun avait été vendus à la côte d'en haut.

NEUF MULETS MEXICAINS.

Tous ces Mulets portent une étampe mexicaine, plus la lettre H nouvellement imprimée. La partie supérieure de leurs jambages de l'H est coupé.

La récompense ci-dessus sera payée pour la conviction du voleur et la restitution des Mulets, ou $25 pour la restitution des Mulets seulement.

JOHN HOEY, 11oct 134, rue Bourbon.

La Gazette de Bâton-Rouge est priée d'insérer l'avis ci-dessus pendant deux semaines.

AVIS.

EN conséquence de notre retour de Mexique, nous avons révoqué la procuration que nous avions laissée à M. Lesda Alt F. Les personnes qui auraient quelques réclamations à nous faire, peuvent s'adresser chez notre successeur M. D. Roverdote, rue Dumaine, No. 316.

Nile Orléans, le 9 octobre 1848.

10oct—3f BONVALAT & SAURESOTE.

P. LEVERRIER, No. 76, rue de Chartres.

OFFRE à vendre les marchandises suivantes reçues par les navires Renito et Hartley, venant du Havre.

2 caisses gilets peluches laine,
2 do do de coton,
1 do gants laine vert,
1 do plumeaux plumes d'autruches,
1 do mouchoirs de poche en batiste,
1 do parapluies soie de 25 à 36 pouces franç.
En débarquement de la barque Genesee de New-York:
6 caisses parapluies coton de toutes les qualités et dimensions, unis et avec bordures.
10 caisses cartes à jouer de diverses qualités,—et tient toujours en magasin un assortiment complet de tous les articles de billard, ainsi qu'un assortiment d'articles de variétés trop longs à énumérer.
10oct—5

A VENDRE à la Pharmacie, encoignure Douane et Dauphine:
Poix d'Iris, Fumigateur pectoral, Poudre et Bougies, Pessaires, Capsules de Mothes; Papiers cautères, Papiers de Vée, Pâtes pectorales, Bandages, Lancettes, Capsules de Raquin.

Le cabinet de consultation du Dr. Landreaux est dans le même local. Les heures de consultation sont de midi à 3 heures. 10 oct

COUVERTES pour lits et pour nègres, de Mackinaw—Récemment reçu par le navire Columbus, de Boston.

3 balles couvertes superfines blancs, écarlates, pour capotes; 2 balles idem rouges, Mackinaw, 6 balles idem en laine Saxonne, 10, 11 et 14 1/4; 2 caisses tweeds vert et de mélange; 10 balles couvertes grises pour nègres, à vendre par McDOWELL & PECK, 10 oct 26, rue Gravier

SEL—4000 sacs véritable sel des Iles Turques 1500 idem sel de Key West, et 2500 sacs sel gros et fin de Liverpool, à vendre par C. J. WHEELER, 10 oct Courtier, No 5, Bank Place.

PORC et graisse—300 barils porc mess M. O., et échines de cochon, 200 barillets excellente graisse, à vendre par C. J. WHEELER, 10oct Courtier, No 5, Bank Place.

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—304 caisses en déchargement des navires Alleghany, Diana, Columbus, Oxnard et Peter Marcy, comprenant un assortiment complet pour la ville et la campagne, et en magasin, à vendre par G. W. DUNBAR, 10 oct. 30, rue de la Douane.

VIN d'Oporto doux, qualité supérieure, en quart de pipes, à vendre en magasin par P. CUSACHS, 10oct encoig. Condé et St Philippe.

VIN DE CATALOGNE en grandes pipes, ayant droit au drawback, à vendre par P. CUSACHS, 10oct encoig. Condé et St Philippe

VIN ROUGE doux pure juice, en baril, à vendre par P. CUSACHS, 10oct encoignure Condé et St Philippe.

SAVON DE CASTILLE—120 caisses de 25liv chaque, à vendre par P. CUSACHS, 10oct encoig. Condé et St Philippe

EAU DE VIE ESPAGNOLE—Forte preuve en barils, à vendre par P. CUSACHS, 10oct encoig. Condé et St Philippe

BOUCHONS—30 balles de bouchons presque superfines, à vendre par P. CUSACHS, 10oct encoig. Condé et St-Philippe

CAMPHRE—1000 liv. camphre raffiné, à vendre par P. CUSACHS, 10oct encoig. Condé et St Philippe.

ALCOOL—6 barils alcool 90 [illegible], à vendre par P. CUSACHS, 10oct encg. Condé et St-Philippe

DEMANDE D'EMPLOI.

UN jeune homme parlant anglais, français et espagnol, connaissant la clientelle de la ville, et étant familier avec une grande section de la campagne, pourrait se rendre utile dans une maison de commerce en gros.

Pour références et plus amples informations, s'adresser au bureau de ce journal. 8oct

AVIS.—Le soussigné étant sur le point de s'absenter de l'Etat, invite les personnes qui ont des réclamations contre lui à les présenter le plus tôt possible à son magasin, No 192, rue Tchoupitoulas. JOHN BEZZINA. 28 sept—6m

QUINCAILLERIE.

E. WEYSHAM & FRERE, Successeurs de W. A. Ryan.

No. 62, rue de Chartres, Nouvelle-Orléans.

IMPORTEURS de quincaillerie, coutellerie, haches, casse-têtes, pioches, faucilles, bêches, pelles, clous forgés et coupés, chaudières françaises, moulins à maïs, [illegible] [illegible], cassés, [illegible].

A Vendre par les soussignés [illegible]:

30 douzaines boîtes [illegible] lisse, poêle de gouyave; 100 boîtes cuir de [illegible]; 100 [illegible] de chandeliers; 100 douz de [illegible] [illegible] [illegible], [illegible] de Lyon. [illegible] [illegible] [illegible].

Un grand assortiment de [illegible] pour familles, [illegible].

Poids de St-Louis (Missouri).

[illegible]

J. P. [illegible] [illegible]

AVIS D'ELECTION.

EN vertu d'un writ d'élection à moi adressé par Son Excellence Isaac Johnson, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, les votants qualifiés de la paroisse d'Orléans sont par le présent notifiés qu'une élection aura lieu le mardi 7 de novembre prochain, de dix Electeurs pour le Président et le Vice-Président des Etats-Unis.

Les bottes aux scrutins seront ouvertes le jour ci-dessus indiqué, de neuf heures du matin à six heures du soir, aux lieux et sous la surveillance et la direction des commissaires et greffiers qui seront nommés par le Conseil Général de la ville de la Nouvelle-Orléans, et par le jury de police pour cette partie de la paroisse sur la rive droite du fleuve Mississipi.

L'élection sera conduite et les retours faits conformément à la loi.

Bureau du Shérif, paroisse d'Orléans, le 3 octobre 1848. JOHN L. LEWIS, 4oct— Shérif.

J. M. JONES & LYMAN PORTERS, Avocats, No. 26, rue Royale, Vis-à-vis la Cour de Recorder. 9 oc—1m

LYCEE D'ORLEANS,

57, rue de l'Esplanade.

La rentrée des Classes a lieu lundi 16 octobre 1848.

CET Etablissement, ouvert en Avril 1843 par MM. MERVOYER, WYSHAM et EVERETT, a pris un développement rapide sur le plan tracé par ses fondateurs.

Les études du Lycée comprennent l'Anglais, le Français, l'Espagnol, le Latin, le Grec, les Mathématiques, la Physique, la Rhétorique, la Philosophie, l'Histoire, la Géographie et la Tenue des Livres.

La plupart des classes sont faites par les Directeurs eux-mêmes; de sorte que les Elèves n'ont presque jamais à souffrir de ces mutations de professeurs, qui sont généralement si préjudiciables à leurs progrès.

Les Professeurs adjoints sont des hommes connus et versés dans l'enseignement.

Depuis la fondation de cet Etablissement, les Directeurs n'ont rien épargné pour lui assurer quelque avenir: leurs efforts ont tendu sincèrement à l'entourer de garanties de stabilité.

Le Lycée offre aux jeunes Créoles de grandes facilités pour se familiariser avec la langue anglaise. Outre les leçons spéciales d'Anglais qu'ils y reçoivent, c'est généralement par l'intermédiaire de cet idiome qu'ils étudient le Latin, le Grec, les Mathématiques, l'Histoire et la Géographie.

Les Directeurs donnent une attention particulière à l'observation des Règlemens disciplinaires. Les Elèves ne sont jamais livrés à eux-mêmes.

L'INSTITUTION est située dans la partie la plus saine et la plus retirée de la ville. Le local ne laisse rien à désirer sous le rapport des dispositions matérielles: il comprend des salles spacieuses et bien aérées, ainsi qu'une vaste cour destinée à la récréation des Elèves.

Une Dame de confiance est spécialement chargée de la lingerie. Elle donne aux internes tous les petits soins que leur âge demande.

Conditions:

Les Pensionnaires paient (le blanchissage compris)........$30 par mois
Les Demi-Pensionnaires........$15
Les Elèves de la 3me préparatoire........$6
Les Elèves de la 2de prépar., de la 1re prépar. et de la 4me régulière........$9
Les Elèves de la 3me, de la 2de et de la 1re régulière........$10
9 oct—15f

COLLEGE DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

Dirigé par M. l'abbé Maisonneuve.

L'ETABLISSEMENT est spacieux et commode; les dépendances dont font partie un beau jardin et une grande cour, sont vastes et des mieux disposées.

ENSEIGNEMENT.

Le programme est le même que celui de l'Université de Paris, à l'exception des langues vivantes et des études commerciales, auxquelles on donne un soin tout particulier.

CONDITIONS:

Externes, $4,—6,—8,—10, selon l'âge et le degré d'avancement.

Pensionnaires et demi-pensionnaires (on traite de gré à gré avec le directeur.)

On paie par trimestre et d'avance.

Tout trimestre commencé se paie en entier. Il n'y a pas de vacances.

En outre, on ouvre, répondant à la demande qui nous en a été faite, à 7 heures, le soir, trois fois par semaine, un cours spécial d'architecture et de mécanique appliquées à l'industrie agricole et manufacturière, ce cours, fait par M. de Boisrenault, ancien élève de l'Ecole Polytechnique et du Génie, l'application de Paris, traitera plus particulièrement de l'application de la vapeur à la fabrication du sucre et au pressage des cotons.

On trouvera d'inscription le programme détaillé ainsi que chez M. Lelièvre. Les cours d'anglais, d'espagnol et d'allemand ont lieu alternativement de sept à huit heures du soir.

NOUVEAU MAGASIN.

MESSIEURS PAUL ALBOIS & Co. ont ouvert le 10 de ce mois, rue Royale, No 252, entre Dumaine et St Philippe, UN MAGASIN DE MARCHANDISES SECHES, qui sera dirigé par la famille ARNOUX, émigrée de la Martinique. Cette famille se place sous la protection de ses amis de la Nouvelle-Orléans. Elle fait aussi un appel aux sympathies des personnes de cette cité.

On trouvera dans ce magasin les articles suivants:

Coton écru et blanc 3/4, 4/4, 5/4, 6/4, 10/4, 12/4; Indiennes Françaises, Anglaises et Américaines.

Cotonnade Française et du pays; Couvertures de Laine, de toutes grandeurs; Alpaca noir et de couleur; Mérinos Français et Anglais, couleurs assorties.

[illegible]

Nappes, [illegible] Toile de Paris; [illegible]

L'éloge de toutes les qualités, [illegible] qui composent un Magasin de Marchandises Sèches. 7oct—4

AVIS AUX PROPRIETAIRES ET AGENTS DE STEAMERS—Les soussignés offrent à vendre leur cour à charbon située au-dessous du village de Gretna, en face de la ville de Lafayette; le wharf est un très bon état, et construit en de [illegible] de [illegible] [illegible], en [illegible] de [illegible] [illegible]. Ils vendront également 12,000 barils de charbon de Pittsburg, de première qualité, le tout à bas prix. EUG. ROCHEREAU & Co, 7 oct 27 et 29 rue St-Louis

A VENDRE.—Un jeune mulâtre de 14 ans, créole, garçon et domestique de maison, très habile.

Pour les conditions s'adresser No 44, rue de la Vieille Levée. 7oct—2w

CHAUX—1000 barils chaux fraîche de Thomaston ou de Meadow Rock, en débarquement du brick Tartar, à vendre par JOHN HAYMAN & CO.

96 rue Poydras, et 31, Magasin Rouge, 2me Municipalité;—Qui ont constamment en mains de la chaux à clarifier le sucre, du ciment hydraulique de Rosendale et Romain, du plâtre de Paris, du crin à plâtrer, de la brique et du marbre à [illegible] blanc. 7oct

AVIS.—Les soussignés, nommés en vertu d'un ordre de la première Cour de District, dûment émise pour l'ouverture des rues Quartier, Galvez et Hôpital, et pour faire une estimation juste et équitable de la perte ou du gain qui pourrait en résulter pour les propriétaires des terres et bâtisses requises pour la dite ouverture, donnent avis par ces présentes à toutes personnes et intéressés, qu'ils ont déposé au greffe de ladite Cour, depuis le 3 décembre 1847, un tableau additionnel au tableau homologué le 4 juin 1848 avec un plan y annexé, lequel tableau additionnel restera exposé, conformément à la loi, pour être examiné par les parties intéressées, pendant vingt jours, après lesquels il sera présenté à la dite Cour pour être confirmé et homologué, et toutes personnes dont les intérêts pourraient être lésés par le dit tableau additionnel, sont en demeure avis par écrit dans les dix jours qui suivront la dernière publication du présent avis.

Nouvelle-Orléans, 3 octobre 1848.

COULON JUMONVILLE, JUSTIN DUREL, OCTAVE MOREL. 5 oct

BON MARCHÉ pour les Dames.

CHEAP CASH STORE, enc Bienville et Bourbon.—Aujourd'hui on magasin fera l'ouverture d'un magnifique assortiment de mousseline de laine, cachemires et indiennes, qu'il vendra comme de coutume à très bas prix.

Aussi—Un assortiment de cotons blancs des manufactures de New-York, Bartlett, Dwight, Thorndick et autres marques. Continuellement en mains un vaste assortiment de marchandises sèches. 5 oct.

Docteur J. Baron Chomant.

CABINET—Rue de la Levée, près l'encoignure de la rue Jackson, à côté de la pharmacie de M. Bro[illegible]. 28 juin—6m

Pensionnat de M. Hare.

M. HARE A. B. T. C. Dublin, ayant loué à bail pour l'espace de 7 années, et fait magnifiquement réparer le local considérable occupé par la pension de Mme Dampierre, située encoignure Remparts et Bienville, ouvrira son académie, pensionnat et externat le 1er novembre prochain. M. H. fera le soir des cours de mathématique aux élèves des hautes classes. Le pensionnat sera ouvert toute l'année. 3 oct

BOTTES, SOULIERS ET BROGANS.—163 caisses en débarquement du navire Burhoud, à vendre à bon marché par R. G. HOSEA, 5oc 28, rue de la Douane

Cade a vendre.

LE propriétaire d'un des cafés les mieux achalandés de la 2me Municipalité, offre à vendre son établissement, situé à l'encoignure des rues Régime et Levée. S'adresser sur les lieux. 5oct

SEL—1,400 sacs sel de Liverpool, commun, qui vont arriver, à vendre par C. J. WHEELER, 5oct 5, Bank Place.

SUCRE.—105 caisses sucre blanc de la Havane, en déchargement et à vendre par L. CANTIN, 5oct 73 1/2, rue des Magasins.

TABAC CUBA.—20 balles coupé en déchargement et à vendre par L. CANTIN, 5oct 73 1/2, rue des Magasins.

TABAC—30 balles véritable Vuelta de Abajo pour coupe et tripe, en déchargement et à vendre par L. CANTIN, 5oct 73 1/2, rue des Magasins.

SUCRE de la Havane.—400 caisses sucre brun, jaune et blanc, en déchargement, et à vendre par L. CANTIN, 5oct 73 1/2 Magasins.

TABAC DE LA HAVANE.—[illegible] Vuelta de Abajo, coupe et tripe, à vendre par L. CANTIN, 5oct 73 1/2, Magasins.

POIVRE et autres épices—50 sacs en bon ordre pour l'embarquement, à vendre par J. F. BERCIER & Co., 30 sept 34, Vieille Levée.

AMIDON—de la Havane—50 barils, en débarquement du [illegible], à vendre par J. F. BERCIER & Co., 30 sept 34, Vieille Levée.

COTON A MECHE DE PATERSON—En grand assortiment de [illegible] [illegible] 2 à 25 en débarquement [illegible] [illegible] à vendre par LEOPOLD JEANNET, 5oct 32, St-Louis

HUILE D'OLIVES—A vendre en magasin par [illegible] [illegible].

LES HABITANTS qui ont donné des ordres aux soussignés pour les HABILLEMENTS DE LEURS NEGRES sont avertis que ces ordres ont été remplis à leurs manufactures et qu'ils sont prêts à délivrer les habillements. Comme nous avons eu plus de demandes que nous ne pouvons satisfaire, nous vendrons après le 20 octobre tous les habillements qui n'auront pas été réclamés, pour notre propre compte. THOMAS C. PAYAN & Co. 26 sept—1m No. 10 rue du Canal

GRENADIERS GARDES D'ORLEANS, Attention!!

La Compagnie prendra les armes dimanche, 15 octobre 1848, à sept heures et demie du matin. Equipement complet, tenue d'été. Rendez-vous à l'Arsenal, passage de la Bourse.

L'appel se fera à 8 heures très précises et le Commandant compte sur la plus grande ponctualité.

Par ordre du Capitaine, F. TABOURNOS, Sergent Major.

N. B.—Après la sortie, il y aura une élection des membres du Comité devant servir pour les six mois courant. 9 oct

Changement de Domicile.

DUBOIS & FINN ont transporté leur magasin au No. 20, rue de Chartres, au premier, près du bureau de l'Abeille. 6 oct

A VENDRE A LA NOUVELLE PHARMACIE, encoignure Dauphine et Douane:

PILULES de Lartigue pour la goutte. SIROP d'asperges de Johnson. SIROP de Foxglove de Labellonye pour les maladies du cœur. SIROP PECTORAL de Briant Lamouroux, etc.

Toujours en main un assortiment de médecines fraîches. Les prescriptions seront remplies avec le plus grand soin.

BUREAU DU DR. LANDREAUX dans la même maison. Heures de consultation de midi à 3 heures. 6 oct.

ERNEST E. MOUGIN, Pharmacien,

Encoignure Douane et Dauphine.

Le bureau du Dr. J. U. LANDREAUX est dans la même maison. 18 sept—1 an

Changement de Domicile.

LAPEYRE, HARISPE & CO ont transporté leur bureau à l'encoignure du Passage de la Bourse et Douane. LAPEYRE, HARISPE & CO. 3 oct

Magasin à louer.

PARTIE de la maison No. 62, rue de Chartres à louer, convenable pour un magasin de marchandises sèches ou pour un importeur, s'adresser au No. 64. 3 oct.

REÇU et à vendre à la pharmacie, encoignure Dauphine et Douane:

Pilules de Lartigue, sirop de pointes d'asperges, sirop de digitale de Labellonye. Anti glaireux de Guillie, sirop de Lamouroux, sirop de Briant, pilules de Vallet, sirop de Portal.

Ainsi qu'un assortiment complet de bandages, plaques à cautères, pois d'Iris, médicaments frais, etc. etc.

Le bureau du Dr. LANDREAUX est dans le même local. Ses heures de consultation sont de midi à trois heures. 3 oct

LE soussigné prie les personnes qui pourraient lui donner des informations sur le sieur BARRETH LEONARD, de les lui faire parvenir, soit par lettre ou de vive voix. Le St Barreth Leonard étant disparu depuis sept mois, sans avoir donné de ses nouvelles, laisse sa famille dans une cruelle incertitude sur son sort.

Adresser les informations à JEAN BAPTISTE BARRETH, Rue Bourgogne, No 220, entre Dumaine et Saint Philippe. 3 oct—5f

Bonne Occasion.

POUR être vendu à l'amiable, jusqu'au 12 du mois d'octobre,

Une jolie propriété située à 45 milles audessous de la ville, dans la paroisse Plaquemines.

Cette propriété a un arpent de face au fleuve, sur 40 arpents de profondeur. Sur cette propriété il y a une jolie maison de maître, neuve, une salle de billard, magasin, cuisine et un moulin à riz.

Pour plus amples informations s'adresser chez Toutant frères, No 161, rue de Chartres, encoignure Toulouse. 3 oct.

J. LEVOIS,

No 47, RUE DE CHARTRES, au premier,

OFFRE à vendre les marchandises suivantes reçues par le navire Hartley, du Havre:

16 balles couvertures d'hiver à carreaux 3/4, 1 do [illegible] [illegible] [illegible].
1 caisse mousseline laine imprimée,
1 do do de soie 3/4 et 5/4,
1 do gros de Tours (article nouveau),
1 do crêpe coton écossais,
1 do châles tablier flanelle et autres,
1 do écharpes cachemire et mousseline laine,
1 do toile cirée avec dessus,
1 do baréges gris pour femmes,
1 do bas et chaussettes pour enfants,
1 do châles gilets coton pelucbe,
1 do gilets tricot laine peluches,
1 do bretelles assorties,
3 do gants de peau pour hommes et femmes,
1 do pantalons velours drap, &c.,
2 do capotes C G, pur 1 et 2 ans,
1 do parfumeries assorties de Monpelas,
1 do chevaux de bois de Meilly,
1 do agrafes et épingles,
1 do gants de soie pour hommes,
1 do châles bourre gilets,
2 do cartes françaises,
1 do cartes de jeux d'huile. 3 oct

AVIS DE DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

LA société en commandite existant en cette ville sous la raison Wylie & Egana, a été dissoute d'un commun accord le 30 courant, suivant acte passé pardevant Théod. Guyol, notaire public, en cette ville, et Juan y de Egana a été nommé seul liquidateur.

Nouvelle Orléans, 30 septembre 1848.

M. J. DE LIZARDI, pour lui et A. M. WYLIE, 3oct JUAN Y DE EGANA.

AVIS DE SOCIÉTÉ.

LES soussignés ont formé ce jour une société en commandite, pour transactions commerciales en cette ville, sous la raison Juan y de Egana, et suivant acte passé pardevant Théodore Guyol, notaire public en cette ville, en date d'aujourd'hui.

Nouvelle-Orléans, 30 septembre 1848.

M. J. DE LIZARDI, JUAN Y DE EGANA.

CERISES à l'eau de vie—20 caisses cerises fraîches, reçues par le navire Eurotas, à vendre par J. F. BERCIER, 3 oct 34, Vieille Levée.

VIN ROUGE ET BLANC, en barils—34 barils Haut Brion, 20 barils Haut Sauterne, de première qualité, en débarquement du navire Eurotas, à vendre par J. F. BERCIER & Co, 54, Vieille Levée

VIN CANTENAC—40 barriques de ce vin fin, à vendre par J. F. BERCIER & Co, 34, Vieille Levée

DAMEJEANNES—300 damejeannes françaises, de 3 gallons, reçues par le navire Hartley, à vendre par J. F. BERCIER & Co., 34, Vieille Levée.

Chapeaux et Casquettes.

170 caisses maintenant en déchargement des navires Pharsalia et Martha J Ward, assortiment de première qualité, à vendre par FROST & Co, 4 oct 10 rue des Magasins

COUVERTURES DE LAINE—C. M. SIMPSON, No. 23, rue de Chartres, vient de recevoir un grand assortiment de couvertures de laine, savoir:

4 balles de couvertures assorties pour nègres; 100 paires de do françaises, anglaises et américaines, de toutes dimensions et différentes qualités, qu'il offre à vendre à très bas prix. 2 oct

CHAUX des carrières du Cap Girardeau Mo.—1,200 barils en débarquement, très convenables pour être transportés sur les habitations en raison de leur bonne condition.

Cette chaux est reconnue très forte par tous les entrepreneurs qui en font usage. Le soussigné recevra des ordres pour en livrer sur les habitations au-dessus de la Nile-Orléans, sans aucune dépense de fret et de charroi pour les acheteurs.

Constamment à vendre par P. H. MONSSEAUX, 4 oct rue St-Louis, No 218 au Marble Yard.

EN déchargement du navire Hartley, du Havre les soussignés offrent à vendre à des prix modérés les articles suivants:

1 caisse indiennes fantaisie.
1 do de calicots.
137 douz. paires bas gris.
2 caisses coton blanc guinée 3/4.
[illegible] châles cachemire imprimé.
[illegible], paires sabots.
40 do do imprimées.
2 caisses châles croisés coton 4/4.
1 do bottes coton.
[illegible] douz. casquettes drap noir avec cordelières et glands en soie.
2 caisses cotonnade 4/4.
1000 douz. foulards coton.
1 caisse mérinos couleur.
400 douz. paires bas coton teint.
250 do do chaussettes [illegible].
300 do do bas (coton teint) pour femmes.
12 do chemises indienne blanche.
1 caisse batiste.
3 do baréges imprimés dessins nouveaux.
1 do mousseline laine unie, pensées et orange.
1 do foulards soie 82 contraires carrés.
1 do moire soies; 1 do taffetas noir.
1 do ponts de soie à dos; 225 cravates 3/4 satin divers; 1 caisse croisette écossaise, nouveau genre.
740 grosses boutons nacre à boucles poli sur paillon.
1 caisse soie floche; un grand assortiment de dentelles brodées Nouvelle, Malines, entredeux brodés, valenciennes, dentelles de [illegible]; dentelles noires.
40 douz. corsets; 120 de ressorts soie; 11 grosses lacets noirs blancs 3 mètres; 20 douz. casquettes drap pour enfants.

DUFOUR, DURAND & Co, 3oct 23, rue de Chartres.

CANVAS écru, Indian Heads et Lawrence en déchargement du navire Diana de Boston:

30 balles coton écru Indian Heads.
30 do do do Lawrence.

A vendre par McDOWELL & PECK, 9 oct 26 Gravier.

INDIENNES, mousseline de laine et coton blanc:

40 caisses indiennes brunes, diverses qualités,
15 do mousseline de laine,
25 do coton blanc 1/4, 4/4.

En déchargement et à vendre par McDOWELL & PECK, 9 oct 26 Gravier.

COUVERTES A LAINE, venant d'arriver par le navire Peter Marcy, de Boston:

4 balles couvertures à laine 1 1/4 et 1 3/4,
2 do do qualité supérieure,
10 do do Middlesex unis,
20 balles coupe pour nègres.

A vendre par McDOWELL & PECK, 9 oct 26 Gravier.

Nouvelles Marchandises d'automne

C. M. SIMPSON, 23, rue de Chartres, vient de recevoir les marchandises suivantes, pour la saison:

Soieries—6 caisses de soies noires fines et super fines;

Pout de soie, Gros de Rhin grande largeur pour mantelets;

Soie glacée très riche, à la dernière mode;

Soie Florence pour doublures.

Cachemires, nouveautés;

Riche mérinos de laine à satin sattiline.

Mouchoirs de laine de coton imprimés pour deuil;

Mouchoirs de laine et de coton, à très bas prix;

Foulards de laine à chenille pour habillements d'enfant. [illegible]

[illegible]

Un assortiment de lainage de qualité [illegible]

[illegible] et anglaises.

LE soussigné offrent à vendre (en gros seulement), en déchargement du navire Hartley, du Havre:

1 caisse [illegible]
[illegible]
[illegible] 30 rue [illegible], au premier.

ASSEMBLEES.

Grande Assemblée, dans le septième District de la première Municipalité.

Les amis de TAYLOR & FILLMORE tiendront une grande Assemblée, à l'encoignure de la rue Villeré et du Chemin du Bayou, au jardin Rough & Ready, jeudi soir 12, à 7 heures. Plusieurs orateurs prendront la parole.

A. P. ROUX, Secrétaire.

ROUGH AND READY CLUB,

5me District, 1re Municipalité.

Le Club se réunira tous les vendredis, à 5 heures, au café du Globe, encoignure Ste-Anne et Remparts.

JULES MOLAISON, Secrétaire.

3ME DISTRICT, 1RE MUNICIPALITÉ.

Les whigs de ce District se sont réunis samedi dernier au café de la Demi Lune et ont organisé un ROUGH & READY CLUB. Un comité a été nommé pour présenter des résolutions et pour choisir un lieu convenable pour les séances du Club, qui auront lieu régulièrement tous les Samedis soirs. MM. PRÉAUX et NAUTRÉ appelés à haranguer l'assemblée l'ont fait avec le plus grand succès.

CLUB ROUGH AND READY.

7ME DISTRICT, 1RE MUNICIPALITÉ.

Une assemblée régulière aura lieu tous les JEUDIS, à 7 heures du soir, à la salle du club, encoignure Chemin du Bayou et Villeré, au jardin Rough and Ready.

Tous les jours de 9 heures du matin à 7 heures du soir on sera accès au club, où l'on trouvera des journaux et documents. Les votants sont invités à venir. ALBERT ROUX, 21 sept Secrétaire.

3me District—Municipalité No. 3.

CLUB ROUGH AND READY.

Encoignure Port et Levée.

Une assemblée régulière de ce Club aura lieu tous les Jeudis soir, à 7 1/2 heures, à partir du 5 octobre. Les personnes favorables à l'élection du GEN. Z. TAYLOR et de MILLARD FILLMORE, sont invitées à y assister.

J. H. GILLESPIE,
W. SALZMANN,
T. A. BOULET. } Secrétaires.

LE BUREAU DU VICE-CONSUL MEXICAIN est pour le moment situé au No. 27, rue Bienville. Les exporteurs pour les ports du Mexique sont informés que les expéditions doivent être faites comme d'habitude. Les navires allant au Yucatan sont tenus de faire leurs expéditions de la même manière que ceux qui vont au Mexique.

Les capitaines de navires sont informés qu'ils ne peuvent prendre aucun passager s'il n'est reçu toute passeports du vice-consulat Mexicain.

Nouvelle-Orléans, 20 septembre 1848. 20 sept—1f

B. LASTERRADES prévient ses amis et le public en général, qu'étant à la veille de fermer son Magasin, No 33, Vieille Levée, il vendra son stock de chaussures et de linge fait, 20 pour cent au-dessous du prix coûtant.

Toutes les personnes qui lui doivent sont invitées à se présenter d'ici au 25 de mois prochain, pour payer. Les personnes auxquelles il doit, sont priées aussi de présenter leurs comptes dans le même délai.

Vitrières, comptoirs et installations de magasin, le tout en excellent état et à vendre.

S'adresser sur les lieux No 33, Vieille-Levée, une porte après l'encoignure Bienville. 20s—1f

LA SESSION d'hiver commencera le 1er octobre dans l'institution de jeunes demoiselles, dirigée par MME VAN NOOTEN. Un local vaste et bien aéré, des soins de mère prodigués aux jeunes pensionnaires, une méthode d'enseignement [illegible] par les professeurs choisis, une vigilance éclairée et constante de la part de la directrice de cet établissement, sont déjà valu à cette académie des succès que les progrès rapides des élèves ont justifiés.

Rue du Camp, encoignure Camp et Delord. 25 sept—25f

AVIS est par le présent donné que le certificat No. 669, échu le 11 octobre 1841, au nom de G. Tourands, pour onze actions du fond capital du OCEAN COTTON PRESS COMPANY, a été perdu ou égaré et qu'application a été faite pour en obtenir un nouveau. [illegible]

Changement de domicile.

JOHN HAYMAN & CO, ont transféré leur domicile au No. 78, rue Poydras et No. 28, rue des Magasins. 4oct

AUX MERES DE FAMILLE.

IL vient une époque où les parents se décident, quoiqu'à regret, à confier leurs enfans à l'école. La crainte de ne pas trouver des soins maternels les fait toujours reculer ce moment redoutable. Mme MILLIET, dans cette circonstance, désire attirer sur elle l'attention des familles. Son externat, fondé en 1838, lui a acquis une réputation qu'elle doit surtout à son système d'enseignement. Sa méthode consiste à se faire aimer de ses élèves, à les conduire [illegible] les amusant, et par les soins dont elle les entoure elle devient pour eux une seconde mère et une amie dévouée.

On prut, en l'honorant d'une visite, rue St Pierre, No 99, entre les rues Bourbon et Royale, s'assurer des progrès rapides que font les petits enfans qui sont confiés; elle en a de quatre ans qui lisent presque couramment, et qui comptent d'une manière surprenante.

Le prix est modéré. 25 sept—1m

AVIS.

LE public est prévenu que la société qui existait entre Jean Faivre et J. G. ALLOVON est dissoute d'un commun accord.

J. FAIVRE continuera comme par le passé à tenir un grand assortiment de pianos de la fabrique (système en fer) ainsi que de la maison PLEYEL & ERARD à son nouveau domicile rue Conti, No 47, vis à vis de son ancien domicile.

Il s'occupera de l'accordage des pianos, de réparations de pianos. 23 sept

A VENDRE en Magasin—100 caisses cerises à l'eau de vie; 100 barriques vin rouge Médoc; 75 caisses absinthe; [illegible]; 10 caisses de Ce Ab; 35 doux. [illegible]; 20 pipes à l'eau de vie; 40 de [illegible] Cognac; 20,000 bouchons points fins; 150,000 bouchons longs et demi-longs; 20 pipes vin [illegible] à [illegible]; 40 pipes cognac, ayant droit au drawback; 40 caisses vin rouge, ayant droit à l'exportation. Par PODOOT Fils, 19, Conti, entre Chartres et Levée

Conserves alimentaires de St Louis

LES soussignés, seuls agents de MM. Longlet & Turbeau, de St Louis, viennent de recevoir un grand assortiment des conserves provenant de cette fabrique. Les capitaines de navires ainsi que les familles sont particulièrement invités à faire usage de ces conserves, qui, par la variété de l'assortiment et leur bonne qualité, peuvent rivaliser avec toutes les marchandises de ce genre, et dont les prix sont aussi modérés que celles que l'on reçoit de l'Europe et du Nord. Un prix, on conservera tout parfaitement garanties

FERBOS FRERES, 9oct—3m encoig. Royale et Dumaine.

PUREE DE TOMATES—100 boîtes et 200 demi boîtes, à vendre par FERBOS FRERES, 9 oct encoig. Royale et Dumaine.

VINS en caisses—300 caisses vin St Julien, 400 do de St Estèphe, 100 do do St Emilion, à vendre par FERBOS FRERES, 9 oct encoig. Royale et Dumaine.

EAU-DE-VIE—10 quarts de pipe Cognac 4me preuve, E. Dubec; 10 barils fine Champagne 1ère preuve, E. Dubec, à vendre par FERBOS FRERES, 9 oct encoig. Royale et Dumaine

Spécifiques pour les Maladies Secrètes.

CES spécifiques sont faciles à prendre et guérissent promptement.

On les trouve à la pharmacie de J. Boutes, rue de la Levée, No 7, vis-à-vis le marché du port 3e municipalité. 30 jui—6m

DIVERS articles en magasin et à vendre par Costa & Co, Front Levée, No 5,

Cigares—800 milliers de différentes marques, de la Havane, entre elles la vraie Victoria.
Sucre—600 caisses blanc et brun.
Café—100 sacs de la Havane,
Cacao—50 sacs de Guayaquil. 25s

Eaux-de-vie et vins dans les magasins de la Douane.

15 quarts pipes eau-de-vie A. Seignette, 4me preuve.
23 huitièmes idem Napoléon, 4me preuve.
40 huitièmes vin Malaga sec, 1ère qualité.
A vendre par J. F. BERCIER & Co,
23 sept. 34, Vieille Levée.

VINS—300 barriques vin St Julien et Montferrant, et 30 barils Haut-Sauterne, en débarquement du navire Eurotas, à vendre par J. F. BERCIER & Co, 23 sept 34, Vieille Levée.

FRUITS à l'eau de vie—70 caisses prunes et poires, de Clermont, à vendre par J. F. BERCIER & Co. 23 sept 34, Vieille Levée.

CAFE DE RIO—1,400 sacs café vert, 1re qualité en doubles sacs, à vendre par J. W. STANTON & Co, 3 oct Encoig. Magasins et Lafayette

HUILE DE BALEINE—1,400 gallons huile purifiée, à vendre par J. W. STANTON & Co, 3 oct Encoignure Magasins et Lafayette

CAFE DE LA HAVANE—500 sacs café supérieur de la Havane, à vendre par J. W. STANTON & Co, 3 oct enc. Magasins et Lafayette

CAFE—423 sacs vert première qualité, en déchargement du brick Selina de la Havane, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 6 oct 26, Vieille Levée.

SUCRE—[illegible] caisses sucre blanc en débarquement du brick Selina, de la Havane, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 6 oct 26 Vieille Levée

10 caisses foulards coton imprimés, ayant droit au drawback, à vendre à très bas prix pour cause [illegible], par H. DE GOER & RIFFLARD. 3oct

EN débarquement du navire Hartley, du Havre, —[illegible] paniers vin de Champagne, qualité supérieure, à vendre par LEOPOLD JEANNET, 5oct 32, rue St-Louis.

EN débarquement du brick Selina, de la Havane, —5 barils pâte et gelée de Gouyave, en petites boîtes, à vendre par LABORDE & XIQUES, 5oct 31, rue Commune.

$5 DE RECOMPENSE.

PARTIE [illegible] le 22 du mois dernier, la griffonne EMELINE, âgée de 23 ans, taille de 5 pieds, [illegible]; elle a une cicatrice entre les deux [illegible] et une autre sur la lèvre inférieure; elle parle anglais et français. Les personnes qui la recevront seront poursuivies selon la rigueur des lois. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque la ramènera rue Condé, No. 35, entre Dumaine et St. Anne. 10oct—3f

$5 de Récompense.

SERONT payées à quiconque arrêtera et conduira à la geôle, le nègre JERRY âgé d'environ 26 ans, [illegible] [illegible] [illegible] la médaille [illegible] [illegible] [illegible] ordinaire et se [illegible] aux [illegible] [illegible] de la ville, taille de 5 pieds 7 à 8 pouces, parlant anglais et français. 10oct—3f

5 piastres de récompense.

[illegible]